

# CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse Page 1 / 2  
 Edité le : 22/04/2014

SMEA DE LA HAUTE BOURBRE

74 CHEMIN DU MORIOT  
 38490 LE PASSAGE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE14-35897		<b>Analyse demandée par :</b> Agence Régionale de Santé Rhône Alpes - 38032 GRENOBLE CEDEX 1
<b>Identification échantillon :</b> LSE1404-4463-1		
<b>Nature:</b>	Eau de production	
<b>Lieu de Prélèvement :</b>	STATION DE REYTEBERT	
<b>Localisation exacte :</b>	APRÈS TRAITEMENT	
<b>Dept et commune :</b>	<b>38 DOISSIN</b>	
<b>UGE :</b>	0219 - SYNDICAT DE LA HAUTE BOURBRE	
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	<b>PSV : 0000001349</b>
<b>Type de visite :</b>	AUC <b>Type Analyse :</b> TRIA1	<b>Motif du prélèvement : CS</b>
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SIE DE LA HAUTE BOURBRE MAIRIE LE PASSAGE 38490 LE PASSAGE	
<b>Nom de l'installation :</b>	REYTEBERT	<b>Type : TTP</b> <b>Code : 000970</b>
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 16/04/2014 à 09h45 Réceptionné le 16/04/2014 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / ARGOUBI Souhaïel Prélèvement accrédité Flaconnage CARSO-LSEHL	
<b>Traitement :</b>	UV+CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 16/04/2014

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Pluviométrie 48 h	38NTRIAZ	0	mm/48h	Observation visuelle			
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	38NTRIAZ	10.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2	25	#
Température de l'air extérieur	38NTRIAZ	12.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2		
pH sur le terrain	38NTRIAZ	7.20	-	Electrochimie		6.5	9 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38NTRIAZ	610	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100	#
Chlore libre sur le terrain	38NTRIAZ	0.13	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	38NTRIAZ	0.14	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
<b>Analyses physicochimiques</b>								
<b>Anions</b>								
Nitrates	38NTRIAZ	33.6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13995	50		#
<b>Pesticides</b>								
<b>Total pesticides</b>								
Somme des pesticides identifiés	38NTRIAZ	<0.500	µg/l	Calcul		0.5		
<b>Pesticides azotés</b>								
Atrazine	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Atrazine 2-hydroxy	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Atrazine déséthyl	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cyanazine	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Hexazinone	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Propazine	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Simazine 2-hydroxy	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Terbutylazine	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Terbutylazine déséthyl	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Simazine	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Atrazine déisopropyl	38NTRIAZ	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38NTRIAZ	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

**38NTRIAZ** NITRATES +TRIAZINES (ARS38-2013)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010 pour les paramètres mesurés.

Delphine LARUE  
Valideur technique

